

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2023

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Philippe Leerschool, Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Michel Beaufays, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Isabelle Moreau, Monsieur Patrick Heyen, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Conseillers;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

A partir du point 4 : Madame Lucie Voué, Conseillère ;

Excusés :

Monsieur Sébastien Doutreloup, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Pauline Etienne, Conseillers;
Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

« Les engagés » désapprouvent le fait que des informations concernant le budget apparaissent sur les réseaux sociaux avant d'être présentées au conseil communal.

Subsides : une promesse n'est qu'une promesse ! La manière de communiquer doit être plus posée, plus correcte, ça ne va pas.

Bourgmestre : ce n'est pas nous qui interpellons la presse. On communique via notre bulletin d'info. Une promesse veut dire qu'on a été retenu, c'est valorisant pour notre personnel.

Attendre, informer et puis communiquer.

Mr Radoux (conseiller liste du Bourgmestre) : « ne pas confondre ordinaire et extraordinaire, ne pas mélanger les deux dossiers qui ne sont pas les mêmes. Si on n'allait pas chercher les subsides, certains projets ne seraient pas réalisés ».

MCS : « on comprend bien ce que vient de dire Mr Radoux et nous sommes d'accord avec l'intervention des Engagés. Vous avez la possibilité de dire à la presse : je n'ai pas de commentaire à faire car je n'ai pas reçu officiellement d'information. Vous avez le choix de ne pas vous exprimer ou de vous servir de l'occasion pour en faire une propagande, une publicité. »

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Droit d'interpellation d'un habitant de Rouvrex

Un jeune de Rouvrex pose la question suivante : « pourquoi n'y-a-il pas de bus à Rouvrex ? »

Difficultés rencontrées par un jeune qui souhaite se rendre à l'école, en bus.

Réponse du Collège représenté par M. le Bourgmestre:

Le territoire communal de Sprimont est grand. Il s'étale sur 7650 hectares et est constitué de 27-28 hameaux et villages. Comme Rouvrex, nombreux de ces villages ne sont pas desservis par les transports en commun qui dépendent du TEC (Transport En Commun – Bus).

Madame Anne Defgnée-Dubois, présidente du CPAS, a été la directrice des Autobus Liégeois et a expliqué avoir déjà procédé, il y a plusieurs années, à des tests de mobilité avec un bus dans le village de Rouvrex. C'est à hauteur du virage entre la rue des Comines et la rue Victor For-

thomme (dans sa partie basse) que le bus avait le plus de difficultés. Il devait entreprendre de trop nombreuses manœuvres pour poursuivre son chemin.

Dans le cadre de la mobilité douce et plus spécifiquement de l'appel à projet POLLEC il est prévu l'installation de 79 bornes vélo, ainsi que de plusieurs abris à vélo.

Il est notamment prévu d'en installer un à Florzé sur le petit terrain en pointe à côté de la sandwicherie et donc à proximité de la nationale 30 (intersection avec la rue Armand Binet et la rue du Tige) où passent les lignes 65 Liège-Aywaille- Remouchamps et 727 Verviers-Banneux-Aywaille-Houssonloge.

Il sera donc possible de se rendre à l'arrêt de bus en vélo éventuellement électrique et de le laisser dans un endroit sécurisé.

L'Autorité Organisatrice du Transport analyse de plus en plus les solutions de transport pour voir quelles améliorations apporter au réseau actuel. Cette autorité a déjà promis de renforcer les lignes 64 et 65 pour le printemps 2023 et suite à des interpellations se penche également sur l'évaluation de la ligne expresse 69.

Cette Autorité Organisatrice du Transport a également informé la Commune de Sprimont que la situation relative à Rouvreur pourrait évoluer. Elle pilote en effet actuellement une étude de redéploiement de la « zone Sud Est de l'Agglomération » (incluant Rouvreur) visant à réorganiser l'offre de bus autour de l'offre structurante existante. Cette étude va démarrer au printemps 2023.

La zone sera alors étudiée en profondeur et un nouveau réseau cible sera élaboré sur base des orientations stratégiques régionales qui seront définies pour chaque liaison (fréquence, amplitude horaire, desserte selon les périodes de l'année et les jours de la semaine).

Les parties prenantes dont la Commune auront l'occasion de s'exprimer.

Le Collège pourra donc transmettre l'interpellation citoyenne de Monsieur.

Il faut toutefois être conscient que le Collège n'ayant pas la main, il ne peut promettre que les améliorations souhaitées seront réalisées. Mais il insistera pour que la demande de Monsieur soit prise en considération.

3. Démission de Mme Pauline ETIENNE de son mandat de conseiller communal – Acceptation

Ce point a été accepté à l'unanimité.

4. Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller - Prise d'acte

5. Tableau de préséance des conseillers communaux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

6. Changement de nom du groupe politique cdH+ - Prise d'acte

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Le CDH+ devient Les Engagés.

7. Taxe sur les carrières - Exercice 2023 - Enrôlement à concurrence des 70% autorisés - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 « abstentions »(MCS)

MCS : elle ne profite qu'à des multinationales.

8. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI du 31.01.2023 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 « abstentions »(MCS)

Dans ce rapport, nous avons trouvé beaucoup de beaux objectifs que nous approuvons mais nous avons l'impression d'un fossé entre ce qui est noté dans les documents et ce qui est réellement mis en place.

Une nouvelle filiale, est-ce vraiment nécessaire ? A ce sujet, une de nos conseillères lit le passage ci-dessous (extrait de l'annexe 4) et demande si Monsieur le Bourgmestre, un.e échevin.e, un.e conseiller.ère peut expliquer ce que ce passage veut dire.

La transparence en ce qui concerne ces prises de participation s'opère non pas via la compétence de l'assemblée générale mais par la procédure d'avis conforme du conseil d'administration de l'intercommunale sur les projets de décision relatifs aux prises ou retraits de participation dans toute personne morale de droit public ou privé, aux cessions de branches d'activités et d'universalité ainsi qu'aux rémunérations relevant de l'assemblée générale ou du principal organe de gestion. Cette procédure étant prévue par l'article L1532-5 du CDLD.

Mr le Bourgmestre ne sait pas donner d'explication, aucun autre membre du conseil communal ne peut donner une explication. Pourtant ce point, qui parle de transparence, sera voté avec 16 voix « pour » !

9. Projet STOPP VIF - Convention de collaboration entre les communes d'Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz - Décision

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Acquisition d'une parcelle à Adzeux, Allée des Faisans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Salle La Renaissance à Florzé - résiliation du bail octroyé à l'ASBL La Renaissance - Approbation.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Résiliation amiable de toute convention existant encore entre l'ASBL La Renaissance, ayant son siège rue de l'Etoile, 12, 4140 Rouvieux, et la Commune de Sprimont au sujet de la salle de réunion nommée "La Renaissance" située à Florzé-Sprimont, rue Vieille Chera, 6, moyennant un préavis d'un mois et sans indemnité de part ou d'autre afin de clarifier la situation administrative des lieux.

12. Convention de partenariat entre le Foyer culturel de Sprimont et la commune de Sprimont dans le cadre du projet "Ciné-Aînés" - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

13. Demande de ODYSS SPRL - Modification de la rue Champs des Oiseaux (CV n°23) - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 4 « abstentions ».

14. Marché de Fournitures - Accord-cadre pour la fourniture de peintures et produits connexes pour les années 2023 et 2024 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

15. Marché de Travaux - Accord-cadre pour des travaux de peinture intérieure dans les différents sites de la Commune de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité...

16. Coordination Accueil Temps Libres (CATL) - Rapport d'activités 2021-2022 - Plan d'actions 2022-2023 - Information

Pas de vote, il s'agit d'une information.

17. Accueil Extrascolaire - Modification du règlement d'ordre intérieur des Plaines de Vacances - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Questions orales d'actualité

Les Engagés : Existe-t-il un projet pouvant améliorer la situation au niveau du carrefour de Cornemont ? Malgré que la vitesse soit limitée à 50km/h l'endroit est particulièrement dangereux et il faut parfois attendre 10 à 15 minutes avant de pouvoir passer. Il a été remarqué que la situation s'améliorait lorsque le radar était placé à proximité.

Le Collège : la problématique est connue et accentuée au niveau de l'intersection avec la rue de la Légende un peu plus loin.

Le Service Public de Wallonie (SPW), déjà interpellé, ne veut pas de la création d'un rond-point à cet endroit. Il faut savoir que cette zone n'est pas reconnue comme une zone particulièrement accidentogène.

Un aménagement est prévu pour diviser la bande de tourne-à-gauche sur la régionale, la petite venelle de la rue de la Gendarmerie a été modifiée en cul de sac et la signalisation sera encore améliorée, même si cela relève en principe de la compétence du SPW.

MCS : où en est le projet d'amélioration de l'abri de bus à Florzé, dont l'emplacement est dangereux ? Est-il possible de le déplacer, de l'éclairer et de réparer la structure cassée ?

Le Collège : le déplacement et l'éclairage ont déjà été demandés à plusieurs reprises en CPSR (Commission Provinciale de Sécurité Routière). Cela n'évolue pas.

En attendant les services communaux ont installé des figurines réfléchissantes PIETO® afin d'attirer l'attention des automobilistes quant à la présence du passage pour piétons.

Quant aux réparations nécessaires, le service Travaux ira voir ce qu'il y a lieu de faire.

MCS : selon les médias les lignes SNCB n° 42 et 43 (Liège-Marloie et Liège-Luxembourg) sont amenées à disparaître. De plus le budget d'Infrabel a fortement diminué concernant l'entretien de ces lignes. Les habitants, notamment de Chanxhe, s'en tracassent puisqu'ils n'ont déjà pas de bus. Le Collège a-t-il eu des informations complémentaires ? Si non, que faire ?

Le Collège : la Commune n'a pas reçu d'information officielle. La question sera posée en réunion supra communale afin de pouvoir se positionner à plusieurs pour avoir un maximum d'impact. Il faut cependant noter que c'est à Rivage qu'il y a un aiguillage et que ce lieu reste donc un endroit important.

Infrabel analyse la situation actuellement et des membres de leur personnel, habitants la région, sont bien conscients des besoins.

MCS : y a-t-il du nouveau concernant les avancées du travail des services des voies hydrauliques et donc des projets de travaux qui devraient être réalisés dans les villages impactés par les inondations ?

Le Collège : Le travail avance bien au niveau du bassin de la Vesdre. Par contre, malgré plusieurs interpellations, des services communaux de Sprimont ou d'ailleurs, cela n'avance pas pour l'Ourthe. Tout le monde doit essayer d'intervenir de son côté.

MCS : lors du conseil de village à Chanxhe, il avait été demandé le placement d'un passage pour piétons non loin du pont. La Commune n'étant pas compétente, y a-t-il du nouveau quant à la demande réalisée auprès des services de la région ?

Le Collège : ce sera évoqué lors d'une prochaine commission provinciale mais vu l'emplacement souhaité il y a peu de chance que cela soit accepté. La distance de visibilité n'est en effet pas suffisante en terme de sécurité. Il pourrait y avoir une distance suffisante si le passage était placé quasi à hauteur du pont, mais personne n'ira jusque-là puisque ce serait trop loin de l'entrée du village.

MCS : où en est le travail de mise à jour des baux à ferme ? Le travail devant être réalisé pour 2025.

Le Collège : il est en cours et réalisé en fonction de la charge de travail de l'agent concerné.

Les Engagés : dans le bas de la rue de Gomzé qui a été arrachée lors des inondations des matériaux sont entreposés. Est-ce pour la réparation ?

Le Collège : Oui, les travaux de placement de canalisations sont réalisés.

Les Engagés : à Andoumont, avant de tourner vers la Croix Henrard des matériaux ont été entreposés. Pour quel travail est-ce ?

Le Collège : ce n'est pas pour un travail pour le compte de la Commune. C'est privé.

Les Engagés : demande à nouveau la réalisation de carton de présentation des conseillers communaux.

Le Collège : ce sera prévu.

MCS : deux barrières Nadar sont toujours présentes au croisement de la rue Victor Forthomme et de la rue du Hollu. Sont-elles toujours nécessaires ?

Le Collège : le service Travaux ira voir.

MCS : serait-il possible d'améliorer la plaine de jeux de Rouvrex ?

Le Collège : cela peut être examiné

MCS : par rapport au budget de la Province, qu'en est-il de leur intervention au niveau des zones de secours ?

Le Collège : la Province a payé.

MCS : félicite les ouvriers communaux pour le travail de déneigement réalisé et souhaite savoir si le Collège estime qu'ils ont pu intervenir dans des délais raisonnables sur l'ensemble de la commune.

Le Collège : dans l'ensemble tout s'est bien déroulé malgré :

- la quantité de neige tombée au plus mauvais moment, à savoir à l'heure du retour du travail avec énormément de véhicules en chemin
- que les tournées habituellement réalisées ont dû être adaptées en raison des voiries entravées par des camions ou des véhicules, généralement mal équipés, qui bloquaient la voie ou étaient mal garés.

MCS : beaucoup de camions passent par les villages de Florzé et de Rouvrex. Cela a causé des difficultés lorsque la neige était présente. N'y aurait-il pas moyen de faire quelque chose au niveau du tournant (proche de la rue de la Liberté) ?

Le Collège : c'est en effet compliqué lorsqu'il y a de la neige mais ce n'est pas en soi une zone à risque.

MCS : est-il possible, pour le prochain conseil communal, d'avoir pour les subsides récemment perçus :

- l'impact que cela représentera sur le budget extraordinaire
- la part de subsides wallons, européens
- s'il s'agit de prêts CRAC
- quelle serait la responsabilité de la Commune si la Région ne parvenait pas à rembourser les prêts CRAC en question ?

Le Collège : c'est noté

MCS : dans la mesure où le boni à l'exercice propre est de 484.000€, la décision de licenciement des deux personnes s'occupant des ateliers créatifs peut-elle être revue vu le soutien des participants à ces ateliers à leur égard ?

Le Collège : il a déjà été expliqué que si la situation est plus favorable actuellement c'est parce que la Commune a reçu, pour une seule fois, 14 mois de taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Cela n'aura pas lieu les années suivantes.

Tout le monde sait que les interventions régionales peuvent aller aussi à la baisse pour les années à venir.

Il faut donc continuer à rester prudent.

Une conseillère des Engagés a transmis par mail, à l'attention du Collège, plusieurs questions relatives au budget communal 2023 approuvé en séance du 21 décembre 2022.
Le collège répond à ces questions.